

Une agence bretonne de la biodiversité : un outil opérationnel au service des acteurs du territoire et en partenariat avec eux

Sans revenir sur le détail des constats et la situation générale et régionale de la biodiversité, un consensus se développe chaque jour davantage concernant la forte dégradation des espèces et des habitats, ainsi que la trajectoire actuellement très négative en la matière. Les conséquences de cette dégradation s'imposent désormais avec une acuité croissante.

La prise en compte de la biodiversité et de ses enjeux ne peut être l'affaire des seuls spécialistes, scientifiques ou naturalistes dont l'apport reste évidemment essentiel, ni des seules politiques environnementales. Une mobilisation globale et transversale est appelée à mettre en œuvre, dans ses dimensions sociale, politique, économique, démocratique... Il importe donc aujourd'hui d'aller chercher tout le monde, dans un contexte complexe où beaucoup d'acteurs interviennent déjà sur le sujet.

Le défi collectif lié à cette ambition, et qui est celui que doit relever la démarche d'Agence Bretonne de la Biodiversité, consiste à développer des actions pour répondre de façon effective aux besoins des acteurs bretons, à améliorer la cohérence des interventions, accompagner les porteurs de projets, et globalement monter une marche en termes de visibilité du sujet et d'efficacité de l'action en faveur de la biodiversité.

La structure émergente est issue de l'héritage d'un contexte breton basé sur un partenariat multiple, dynamique et innovant. L'agence qui naît aujourd'hui a un passé riche et une volonté commune de l'ensemble des acteurs à agir : historique et force du mouvement associatif régional, dimension collective et partenariale forte, dynamique autour du Schéma Régional de Cohérence Écologique, structures et outils régionaux reconnus ; expérimentations réussies autour de l'animation du réseau des gestionnaires par l'Association des Gestionnaires d'Espaces Naturels Bretons, qui constituent autant d'atouts sur lesquels elle pourra s'appuyer.

La démarche implique la création d'une nouvelle structure publique régionale dédiée spécifiquement à la biodiversité dans toutes ses dimensions terrestre-aquatique-marine. Elle devra dans ses orientations et ses premières actions s'attacher à considérer l'ensemble du spectre de la biodiversité, et favoriser les relations entre ces dimensions : interface terre-mer, lien enjeux eau et biodiversité, notamment.

Tel que défini au cours des travaux de sa préfiguration, le rôle de l'agence est de faciliter, animer, accompagner. Une des conditions d'une efficacité nouvelle de l'action étant le renforcement du lien et de la cohérence entre tous les acteurs. Il s'agira donc dès les premiers temps de mise en œuvre des missions de l'établissement public ABB de donner une réalité concrète aux mots clés issus de la préfiguration de l'agence : « **opérationnel, au service et avec les acteurs** ».

Les premiers temps de développement des actions devront obéir, en en faisant au plus tôt une démonstration concrète, à certains principes forts sur lesquels sa légitimité et sa valeur ajoutée seront basées :

- Identifier et mettre en œuvre collectivement les modalités pour maximiser l'apport de l'agence, et permettre le plus fort gain d'efficacité ;
- Maintenir et développer la confiance des partenaires, partager et diffuser aux acteurs avec qui l'ABB sera amenée à travailler, convaincre l'ensemble des publics pour faire évoluer les pratiques ;
- Défendre et conserver une forte ambition de résultats ; s'attacher à obtenir rapidement des premiers résultats pour crédibiliser la démarche et favoriser l'adhésion et l'implication de tous y compris le citoyen ;
- S'attacher en parallèle à construire et installer la démarche dans la durée. Poser des bases de travail saines et des fondations solides, développer des actions porteuses d'impact sur le fond ;
- Développer de nouvelles façons de travailler, s'autoriser à réinterroger les modes de faire, à développer les modes démocratiques participatifs et citoyens, inventer des solutions nouvelles en décroissant les approches ;
- Agir en s'appuyant sur une connaissance rigoureuse et partagée. La connaissance constitue un enjeu transversal à l'action collective et à ses relations avec les partenaires. La biodiversité, par définition liée au vivant, implique souvent une approche intégrée et complexe. La progression de la connaissance pour guider et servir l'action est donc fondamentale, nécessitant la participation des acteurs de la connaissance à toutes les étapes de la démarche ;
- Appliquer concrètement les principes directeurs de l'ABB : ne pas se substituer aux acteurs mais trouver les modalités d'intervention et de répartition des actions en cohérence avec l'ensemble des acteurs sur le principe de plus grande efficacité ; développer des partenariats avec ceux qui agissent déjà, à formaliser lorsque la relation le justifie, par le biais de conventionnements spécifiques.

Conformément aux propositions issues des exercices et travaux de concertation et de préfiguration, les missions définies pour l'Agence pour les trois prochaines années pourront être déclinées au cours de la période de lancement et de ses premiers temps d'existence par la mise en œuvre progressive et en fonction des moyens disponibles de différents chantiers et actions prioritaires, et en particulier :

Appuyer l'interconnaissance et la mise en réseau des acteurs bretons :

- Finaliser l'identification des réseaux d'acteurs intervenant sur le sujet de la biodiversité en Bretagne dans ses dimensions terrestre, aquatique et marine ;
- Réaliser ou finaliser une cartographie des acteurs et des compétences (*ex : identification de référents pour appuyer le montage de projets, d'experts dans des domaines précis*) ;
- Développer les actions de mise en réseau et d'animation, proposer et diffuser des outils communs (en priorité en direction des réseaux d'accompagnement technique, mais aussi en direction des réseaux de mobilisation citoyenne) ;

- Identifier des problématiques et pistes d'actions communes (projets collectifs d'ampleur régionale – *LIFE par ex*), démarches inter-réseaux (*rapprochement entre gestionnaires d'espaces naturels et techniciens de bassins versants notamment*) ;
- Participer au réseau des agences régionales de la biodiversité, dans les cadres nationaux (*Club des ARB notamment*), en diffusant les retours d'expérience sur le territoire breton.

Animer le réseau des gestionnaires d'espaces naturels bretons

- Assurer la continuité technique et organisationnelle du réseau des gestionnaires d'espaces naturels bretons pour poursuivre l'animation et les actions engagées par l'AGENB (*outils et méthodologies partagés, programme collectif des journées d'échanges et de formations, rencontres régionales, Forum annuel des gestionnaires*), l'appui aux réseaux spécifiques (réserves naturelles, sites Natura 2000) ;
- Appuyer le développement de projets collectifs entre réseaux de gestionnaires (*méthodologies de gestion de milieux naturels, protocoles pour certains groupes d'espèces, travaux sur l'inscription des espaces protégés dans leur territoire*).

Favoriser la montée en compétence des acteurs

- Recenser les besoins et mettre en œuvre un programme de formations et de sensibilisation des élu.e.s ; en lien avec les structures et acteurs intervenant dans ce champ ;
- Recenser les besoins et l'offre de formation pour les techniciens ;
- Co-construire et développer un calendrier partagé de journées et de formations techniques à l'échelle régionale (à mettre en œuvre pour l'année 2021).

Proposer une ingénierie d'accompagnement des acteurs bretons dans les territoires

- Organiser une cellule d'appui régionale aux porteurs de projets territoriaux en faveur de la biodiversité (y compris en contexte littoral et marin) et animer un réseau régional de référents *L'organisation d'une chaîne d'accompagnement des territoires est à finaliser de façon prioritaire début 2020, en précisant les modalités de mobilisation de l'ingénierie de chaque partenaire : les Départements, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor proposent une offre d'accompagnement, en coordination avec les Parcs naturels régionaux, les associations, l'Office français de la biodiversité, la Région, l'État ainsi que les EPCI.*
- Sur la base de l'organisation retenue et de l'offre de service des partenaires, établir des conventionnements (avec les Départements notamment) précisant les modalités de partenariat avec l'établissement public porteur de l'Agence ;
- Diffuser et valoriser les outils et référentiels méthodologiques issus de travaux préalables (*guides, boîtes à outils élaborés dans le cadre de projets régionaux, retours d'expériences des projets et initiatives de territoires : Recueil méthodologique pour des projets de territoire en faveur de la biodiversité coordonné par Vivarmor Nature, outils du projet CHEMIN, TRAME, cartographie régionale des grands types de végétations*) ;
- Alimenter une base de données des projets de territoires pour la biodiversité ;
- Appuyer les territoires en matière de recherche et d'accès aux financements (appels à projets européens, notamment), et aide au montage administratif et technique des projets ;

- Développer la démarche Territoires engagées pour la nature en Bretagne, en articulation avec les engagements au titre de la Breizh COP (*avec la prévision d'un dépôt de candidatures bretonnes mi-2020 et leur valorisation à l'automne 2020*)
Un accent sera porté sur la mobilisation et l'accompagnement des territoires (notamment auprès des collectivités, mais également en direction d'autres partenaires des projets de territoires (associations, acteurs socio-économiques, citoyens), afin de mieux faire connaître et reconnaître leurs apports et compétences auprès des collectivités.

Développer et diffuser la connaissance en matière de biodiversité

- Recenser les programmes de recherches en lien avec les enjeux de biodiversité
- Animer des travaux collectifs sur la définition et l'émergence de sujets de recherche, y compris en intégrant la dimension sociale de la biodiversité
- Appuyer la priorisation et la définition d'une stratégie régionale d'acquisition de connaissance
- Suivre et faire le lien avec les travaux de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB), notamment sur la production et l'utilisation des données naturalistes dans les projets locaux
- Contribuer à diffuser et valoriser les résultats des travaux sur la connaissance de la biodiversité

Ces travaux seront organisés de façon articulés avec l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne, le Centre de Ressources et d'Expertise sur l'Eau en Bretagne (CRESEB), ainsi qu'avec le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN).

Développer et fournir un appui à la mise en œuvre des démarches et actions en faveur de l'éducation à la nature et au patrimoine naturel, ainsi qu'au développement des sciences participatives

- Contribuer au développement des aires marines éducatives (participer à l'animation du Groupe régional des aires marines éducatives -GRAME), et aux réflexions sur les approches territorialisées de l'éducation à la biodiversité ;
- Identifier les besoins d'animation des programmes de sciences participatives au niveau régional ; valoriser les résultats de ces programmes ;
- Apporter un appui technique aux acteurs de l'éducation à la nature et à l'environnement (*appui au maintien des actions de formations notamment*).

Communiquer sur la biodiversité, valoriser les actions menées et mobiliser

- Élaborer un programme régional de communication sur la biodiversité en lien avec les acteurs et coordonner des temps forts autour de la biodiversité en région (*journées et rencontres régionales, ainsi que dans le cadre d'événements organisés au niveau national voire international (Congrès mondial de la nature UICN 2020)* ;
- Fournir un appui au développement des actions de communication des acteurs bretons.
- Mettre à disposition les résultats et diffuser, valoriser et promouvoir des actions structurantes des acteurs, y compris des partenaires socio-économiques.

Il s'agira de développer la visibilité et la compréhension des enjeux et des leviers d'action, et de soutenir la mobilisation de tous les acteurs et l'évolution des pratiques. Des chantiers sont à développer, en lien avec les acteurs économiques, et en particulier en direction d'une transition des pratiques et du modèle agricole pour une intégration ambitieuse des enjeux de biodiversité. Ce chantier spécifique pourrait viser à promouvoir les alternatives vertueuses en tenant compte

des enjeux et contraintes de la profession, ainsi qu'à reconnaître et valoriser l'apport de pratiques adaptées dans le développement et le maintien de la biodiversité spécifique aux territoires bretons.

Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de démarches stratégiques régionales en lien avec la biodiversité

Les enjeux de biodiversité doivent concerner l'ensemble des politiques publiques. La cohérence entre les plans régionaux et la limitation de leurs impacts sur la biodiversité doit être recherchée. Il existe à ce jour différents plans et documents stratégiques à l'échelle régionale dont la mise en œuvre concerne la biodiversité. L'ABB pourra venir en appui à la mise en œuvre voire au suivi de démarches stratégiques sur sollicitation de la Région et de l'État, en responsabilité sur les schémas régionaux.

- Appuyer les réflexions et travaux sur l'élaboration d'une stratégie régionale de la biodiversité en Bretagne sur la base des exercices régionaux existants ou à venir (SRCE, SRADDET, Stratégie régionale de la mer et du littoral, ...) en intégrant les enjeux de mobilisation, d'engagement des acteurs et d'organisation des interventions, le défi permanent de la connaissance ainsi que les nouveaux défis (réchauffement climatiques, espèces exotiques, le maintien des services écosystémiques, et la contribution de la biodiversité aux défis de demain (économie, alimentation, santé, bien-être, adaptation au réchauffement, solutions fondées sur la nature et potentiel d'innovation pour de nombreux secteurs)
- Appuyer, dès le démarrage des missions, les travaux du comité des financeurs (partage des orientations de chaque financeur, mise en cohérence et articulation des dispositifs d'aides, concertation sur la mobilisation structurante des moyens à l'échelle régionale et réflexion sur des solutions financières nouvelles).

Organiser et mettre en œuvre la gouvernance de l'ABB

- Organiser et préciser le fonctionnement du comité technique et des groupes de travail ;
- Élaborer les conventionnements structurants entre l'ABB et ses partenaires ;
- Animer et réunir le comité des financeurs de l'action territoriale en faveur de la biodiversité, participer à l'animation des travaux du comité des financeurs mer et faciliter l'articulation entre les deux instances.